23e ANNÉE N° 2052 PARAIT LE SAMEDI 9 FÉVRIER 1907

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION et REDACTION

21, Place de la Mairie

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

TROP DE LOIS

Parmi les questions qui attendent une solution pratique, il n'en est pas de plus intéressante et de plus urgente que celle de l'alcoolisme. Le temps devrait être passé des discussions philosophiques à propos d'un mal qui grandit chaque jour au point de constituer un véritable péril national. Tout le monde, d'ailleurs, paraît d'accord sur la nécessité d'agir ; mais, par suite d'une apathie dont nous donnons malheureusement trop souvent l'exemple, tout le monde aussi semble d'accord pour ne rien faire.

La démarche effectuée auprès du président du Conseil par les délégués du groupe antialcoolique de la Chambre et du Sénat aboutira-t-elle à une solution pratique? M. Clémenceau a bien voulu le laisser espérer. En attendant, la pétition qui lui fut remise renferme le relevé piquant d'une série de loi ou les réglements administratifs qui, s'ils avaient été appliqués, auraient pu dans une certaine mesure, enrayer les progrès de l'alcoolisme. Mais les lois succèdent aux lois, les décrets aux décrets, les réglements aux réglements, et leur nombre en est tel à propos d'un même objet que les fonctionnaires chargés de les appliquer ne s'y reconnaissent plus. Ils prennent alors la douce habitude de les oublier. Et pour trop légiférer, les législateurs légifèrent pour rien. Ce que nous disons de l'alcool, nous pourrions le dire de la plupart des grandes questions politiques et sociales qui font l'objet des délibérations des pouvoirs publics. Quand donc se décidera-t-on à faire ces lois simples et claires, afin qu'on ne risque plus de se perdre comme aujourd'hui dans le maquis du formalisme administratif?

P. P.

Chambre de Commerce de Digne

Le jeudi 31 janvier, M. Dupré, préfet des Basses-Alpes, a installé dans leurs fonctions MM. Manuel, de Jauziers, Rignol, de Castellanne et Sivan, de Digne, dernièrement élus membres actifs de la Chambre de Commerce.

La Chambre a procédé ensuite au renouvellement de son bureau, à l'unanimité M. Perrier a été réélu président, M. Nicolas vice-président et M. Chaix secrétaire-trésorier. Au cours de la séance qui a suivi, la Chambre, après une étude adprofondie de la question des dérivations d'eau en Durance pour la production des forces électriques, adopte le vœu présenté par MM, Eyriès et Bastide tendant à ce que les Pouvoirs Publics autorisent la Société d'Energie Electrique du littoral méditerranéen à prolonger son canal, à la sortie de son usine de Villeneuve, jusqu'en amont du pont de Manosque où elle doit construire une nouvelle usine.

M. Galfard a également fait adopter un vœu tendant à ce que la Chambre de Commerce, et attendant la réalisation du chemin de fer électrique sur route projetée à Meyrargues à Mézel par Vinon, Gréoux et Riez et de Saint-André à Castellanne, il soit fait de suite les démarches nécessaires pour signaler à la Compagnie Française des *Trains Renard* les avantages qu'elle pourrait avoir ainsi que notre département à ce qu'elle fasse promptement étudier dans les Basses Alpes, comme elle vient de le faire dans le Cher, un projet de réseau appeler à y desservir toutes les localités susceptibles de lui fournir un trafic suffisant pour faire face à la dépense qui serait nécessitée par la création et l'exploitation de ce rèseau,

Diverses autres questions ont été solutionnées et, après la séance, a eu lieu un banquet très bien servi par M. Comte, le nouveau propriétaire de l'hôtel Boyer-Mistre. M. le Préfet M. le Docteur Romieu, maire de Digne et M. Monge, architecte de la ville y assistaient ainsi que tous les membres de la Chambre. Au champagne M. le Président, a, en excellents termes, remercié M. le Préfet d'avoir bien voulu honorer de sa présence la séance et le banquet de la Chambre Il a également exprimé toute sa gratitude à M. le Maire et à tous les membres de la municipalité de Digne qui ont mis le plus grand dévouement à installer la Chambre dans un nouveau local très bien aménagé par les soins de M. Monge architecte,

Il a terminé par un toast à M. Fallières, le vénéré Président de la République. M. le Préfet et M. le Docteur Romieu ont ensuite pris la parole et la soirée s'est terminée à la plus grande satisfaction de tous.

TEMPS PERDU

Si on additionnait le temps que perdent nos parlementaires et celui que perdent nos prélats à discuter la séparation et que conformément à l'axiome anglais « times is mon y » on transforme ce temps en argent, on constaterait que le Très-Haut nous revient à un prix excessif.

Voilà déjà bien des législatures que la réaction écrasée, l'église hors de combat et son divorce avec l'Etat semble un fait accompli. Mais tels que deux époux inconstants : cette séparation, ils la redoutent tous les deux et au moment de se dire le dernier adieu ils s'épanchent mutuellement et vous verrez que ce divorce ne sera au fond qu'une modeste séparation de corps.

Après les discours véhéments de M, Clémenceau, après les encycliques furibondes du Pape nous avons les amendements de M, Briand. Il semble dire aux catholiques : « Nous voulons vous tuer mais si vous êtes disposés à mourir nous vous sauverons malgré vous. Nous avons pour cela un petit stock de lois que nous interprêtrons à votre convenance et si malgé tout, vous n'en acceptez aucune, qu'à cela ne tienne, nous en ferons une tout exprés. Nous sommes anticléricaux, mais pour rien au monde nous ne voudrions que vous puissiez dire que nous avons fait du mal à l'église, aussi arrangeons-nous, cela vaudra mieux. »

Il y a bien là tout l'esprit de nos dirigeants anticléricaux. Ils le sont certes ; mais si la question cléricale disparaissait, ils n'auraient plus de raison d'être ; il faut qu'ils aient des dogmes à combattre, des principes à défendre.

Quand à l'Eglise, son rôle de persécutée lui sied assez bien: sa situation de victime lui donne une raison d'implorer, et sa prétendue détresse une occasion de demander.

Voilà pourquoi ce quiproquo durera autant qu'ils le pourront et les uns et les autres.

Si d'aventure, les électeurs demandent quelques comptes à leurs élus, ceux-ci ne seront pas embarasser pour répondre ; « Comment, diront les radicaux, vous nous demandez ce que nous avons fait ; nous qui constamment sur la brèche avons démoli pièce par pièce, morceau par morceau, le formidable édifice des croyances ; non seulement nous avons relevé l'indemnité parlementaire mais nous avons encore et surtout diminué l'Eglise.

Quant aux autres, aux rares, qui en période électorale osent se faire les champions du libéralisme, ils auront beau jeu pour établir que si les fidéles ont encore le droit de croire et de penser, c'est à l'élément libéral de la Chambre qu'ils le doivent....

....Et les projets de loi se succèderont et les législatures passeront.

Les reformes vraiment sociales, les améliorations positives, tout ce qui pourrait bien avoir un caractère de progrès économique, de tout cela, on s'en occupera..... lorsqu'il n'y aura plus de bastilles à démolir...de croyances séculaires a défendre.

ELVEDESS.

EPHEMERIDES BAS ALPINES

Machemin *(Alexandre, André)*

(Suite et fin)

Peu de jours après, au siège de Nimègue, la garnison ayant fait une sortie vigoureuse, et ayant attaqué à l'improviste nos volontaires, Machemin vola sur le champ à leur secours. Comme il resta alors le dernier dans le boyeau, on crut qu'il était tombé au pouvoir de l'ennemi ; mais il ne tarda à reparaitre. Exitant alors les soldats par ses discours et son exemple à reprendre les positions qu'ils avaient d'abord été contraints d'abandonner, il marcha à leur tête, et quoique atteint d'un coup de feu à la jambe gauche, il ne cessa de combattre qu'après que les assiégés eurent été repoussés.

Le 11 janvier 1795, au passage du Vatal, devant Kerlerdon, l'intrépide Machemin fit de prodiges de valeur. Il reçut neuf coups de feu presque à bout portant ; ses vêtements furent criblés, une balle entra dans le fourreau de son sabre, une autre, qui lui traversa la jambe gauche, le mit hors de combat, et l'aurait exposé à être fait prisonnier, si ses camarades ne l'eussent enlevé du champ

---

Feuilleton du *Sisteron-Journal*

N° 20

TOUT POUR ELLE

PAR

G. PONTIS

Deuxième partie

LE DOSSIER D'ANDRÉ

VII

Malvina remise n'augmenta pas ses « exigences », oh ! non ; mais les exigences augmentèrent par la force des choses, comme l'avait prévu André. Le peu qu'elle gagnait auparavant à ses travaux de broderie faisait défaut. Lucie n'était pas encore d'âge à quitter la petite pension où elle était externe. Elle se montrait toute dévouée à sa mère, aimait passionnément son petit frère et adorait, tout bonnement André, qui le lui rendait avec usure au surplus. C'es dire que, lorsqu'elle était à la maison, elle s'employait de toutes ces forces et toute sa bonne volonté à se rendre utile dans les soins du ménage. C'était beaucoup pour diminuer les fatigues de la mère de famille, cela n'ajoutait rien à l'actif du bilan. Les emprunts d'André continuèrent, en cachette de Malvina, toujours, on vient de voir pourquoi.

Trois mois après la naissance du petit, il fut reconnu que la mère ne pouvait pas continuer à nourrir. C'eût été nuisible à sa santé comme à celle du bébé. Il fallut se résigner à prendre une nourrice sur place. Le pauvre André avait timidement proposé d'envoyer l'enfant chez une nourrice sèche qu'il connaissait en laquelle il avait toute confiance. Il dut se rendre aux bonnes raisons que Malvina lui donna contre ce projet, et n'osa parler finances.

« Ma mère s'obstine à refuser son consentement, Je ne marierai pas sans ce consentement. C'est bien le moins que je fasse tout au monde pour assurer le bonheur matériel pe Malvina, puisque je ne puis pour le moment assurer complètement son bonheur moral. »

Telle est la pensée que nous trouvons exprimée sur toutes les formes dans les Mémoires à cette époque, Hâtons nous d'ajouter que lui par sa discrétion et sa correction, elle par sa fierté et sa dignité, se faisaient respecter et même aimer de tout le vosinage. On en avait plein la bouche, chez certains fournisseurs, quand on parlait de «Madame André», de « Mademoiselle André». Si la gêne existait par courts instants à l'intérieur, l'un s'efforçant promptement de remplir les manquants. la mère de famille ne laissant jamais une dette longtemps en souffrance, il n'en transpirait rien au dehors.

André eut un jour une inspiration, qu'il s'étonna de n'avoir pas eue plus tôt. « Je ne suis tenu que de 9 à 5 ; j'ai du temps devant moi. Pourquoi n'augmenterais je pas mes ressources par des travaux supplémentaires ? »

Mais une difficulté lui vint aussi vite à l'esprit : «Il faudra expliquer le pourquoi à Malvina. Cela, je ne le veux à aucun prix. »

Il commença toujours par chercher le susdit travail supplémentaire, comptant que le jour, où il aurait les nouvelles ressources, il trouverait un expédient pour les faire accepter comme chose toute naturelle.

C'est la mère de famille qui lui fournit elle même le prétexte. Elle venait de soulever, comme elle le faisait périodiquement d'ailleurs, la terrible question de la possibilité de leur mariage. L'orage avait été presque violent. Elle avait pleuré, puis la voix d'or avait pris soudainement ce ton rauque qui effrayait André autant qu'il le peinait.

Lui s'était montré, à son ordinaire, patient câlin, presque humble devant le sentiment de son impuissance en la matière. A la fin, l'irritation l'avait gagné à son tour, il avait haussé le ton et avait répondit nettement ;

— Tu veux savoir où nous en sommes. Tu vas le savoir, Malvina ; tant pis pour toi si cela te fais de la peine !

— Parle ; au moins, je saurai quelque chose ; cela vaudra mieux que l'incertitude où tu me laisses par tes reponses évasives.

— Ma mère refuse, ou du moins accepte, mais avec une condition inacceptable.

— Alors elle refuse.

— Mais non, si j'acceptais la condition...

— Accepte-là.

— Jamais!

— Peut-on la connaître.

G. PONTIS.

à suivre.

© VILLE DE SISTERON

de bataille. Cette blessure fut tellement grave que Machemin ne put plus servir activement dans l'armée. Employé dans les états majors de la place, il fut nommé successivement commandant de Seyne, de Barcelonnette et de Sisteron, où il rendit des services utiles et quelquefois brillants. En juillet 1815, ayant repris le commandement de Sisteron qu'il avait quitté peu de mois auparavant pour avoir refusé de reconnaître le gouvernement des Cent jours, il s'enferma dans la citadelle avec deux compagnies de vétérans. Bloqué et bientôt après sommé de se rendre, il ne céda ni aux promesses, ni aux menaces, jura de s'ensevelir sous les décombres de la place, plutôt que de capituler, et conserva ainsi à la France vingt-deux pièces d'artillerie, ainsi que des approvisionnements de toute espèce.

Cet officier, quoique né dans la Gironde, appartient aux Basses-Alpes, près de 50 ans de résidence, par le mariage qu'il y a contracté, les services qu'il a rendus ; c'est à Sisteron qu'il est venu terminer sa belle carrière dans sa 74e année, léguant à sa patrie ses honorables services ; au pays de son choix l'exmple d'une haute piété, d'une charité sans bornes, et un fils qui y est né, qui désire y mourir, qui y a déjà rendu d'utiles services comme magistrat et comme membre du conseil général, et qui a hérité de toutes les vertus de son pére.

Pyrénéisme Militaire

Extrait du Journal *Pyrénnées et Océan*, du 27 janvier 1907, paraissant à Tarbes :

La frontière française pyrénéenne n'est pas dotée de troupes spéciales de montagne et c'est grand dommage ; les pantalons rouges de nos fantassins, ou noirs à double bande écarlate de nos artilleurs se fondaient harmonieusement avec le paysage. Mais quelques officiers ont fait gouter à leurs hommes les joies pures et inoubliables de la montagne, en leur faisant parcourir nombre de sites pyrénéens.

Parmi ces officiers, il faut citer en première ligne le capitaine V... du 18e régiment d'infanterie à Pau. Avec l'assentiment de son colonel, il a organisé de très nombreuses excursions, voire des escalades depuis la haute vallée du Gave de Pau jusqu'aux crêtes frontière d'Aspe et d'Anie ; Pic du Midi de Bigorre, sommets de Gavarnie, Vignemale, Bat-Laëtouse. Cuje la Palas, Ossau supérieur, et vingt autres, ont vu de longues théories de soldats grimpeurs, une fois au nombre de 75.

Jamais un accident n'est venu attrister ces sorties joyeuses et saines pour le corps et l'esprit. On est parti par tous les temps et à toutes les époques de l'année. On a vu les merveilleuses Pyrennées d'hiver avec leurs grandes robes de neiges ; on a dormi sous les aromatiques sapins, par les nuits radieuses d'été. On a escaladé roches et glaces et on a plongé délicieusement les regards jusqu'au fond des lointains horizons de France et d'Espagne ! Hors des villes aux distractions factices, on est devenu meilleur.

Nous narrerons un jour quelqu'une de ces courses. En attendant, saluons le capitaine V... qui a procuré à ses soldats le plaisir rare et sans mélange du contact avec les montagnes divines et le grand ciel. Nul doute que ses hommes ne parlent de lui longtemps, bien longtemps.

Emile R.

LA PÉTITION DES MUTUALISTES

Un groupe important d'adhérents de la *Mutuelle de France et des Colonies*, de la *Mutuelle Lyonnaise* et de la *Prévoyante*, vient d'adresser une pétition au Ministre du Travail aux fins d'obtenir une réduction des frais d'administration de ces Sociétés, et conséquemment l'augmentation des répartitions réservées aux mutualistes.

On sait qu'aux termes de la loi du 24 juillet 1867 et de la loi du 17 avril 1905, ces Sociétés fonctionnent sous l'autorité de la surveillance du Ministre du Travail et de la Prévoyante sociale, qui précisément doit examiner leurs statuts dans le courant du mois de février prochain, et qui doit en ordonner la révison s'il le juge utile aux intérêts des sociétaires.

Ce mouvement de pétitionnement qui s'organise actuellement dans toute la France n'aura un heureux résultat que s'il est appuyé de très de nombreuses signatures.

Les adhérents de ces Sociétés qui en feront la demande recevront franco un exemplaire du très important mémoire déposé au ministère du travail sur le fonctionnement de ces mutuelles.

Un modèle de pétition sera joint à cet envoi, pétition qui devra être signé par les intéressés et déposée en leur nom au Ministère du Travail.

Le mémoire sera en outre adressé franco sur demande à toutes les personnes qui, n'ayant pas adhéré aux Sociétés ci-dessus, s'intéressent néanmoins à la cause de la Mutualité.

Pour renseignements et demande de pétitions et de mémoires, écrire à M. Henry BONNAY, secrétaire du Comité de défense, 45, rue des Petites Ecuries, Paris.

Chronique Locale
ET REGIONALE

SISTERON

Les Elections en 1907. — Dans le courant de cette année auront lieu les élections partielles au Conseil général et au Conseil d'arrondissement.

Voici en ce qui nous concerne, les noms des membres appartenant à ces assemblées, soumis à la réélection.

Conseil général. — Canton de la Motte : M. Massot, notaire.

Canton de Sisteron : M. Roa, négociant à Sisteron.

Canton de Turriers : M. Bucelle, notaire à Turriers.

Conseil d'arrondissement. — Canton de Noyers : MM. Gabert, maire des Omergues, Plauche, huissier à Noyers.

Canton de Sisteron : M. Ferrand, décédé.

Canton de Volonne : MM. Perrymond, maire de Chateau-Arnoux, Paul François, de Volonne.

Quant à l'élection supplémentaire au Conseil d'arrondissement en remplacement de M. Urbain Ferrand ; elle aura probablement lieu au mois d'avril et malgré l'éloignement de cette date, des noms, que nous connaissons, sont déjà mis en avant et si d'ici là, les postulants continuent à se déclarer progressivement jusqu'à cette date, nous aurons au mois d'avril une macédoine de candidats locaux.

Mutualité scolaire — M. Silvestre, trésorier de la Mutualité scolaire de Sisteron-Noyers, à l'honneur d'informer les parents des enfants sociétaires, qu'il y aura, le dimanche 17 février, à 10 heures du matin à la mairie de Sisteron, une réunion pour la nomination d'un président en remplacement de M. Rougier, décédé.

Il les prie de vouloir bien assister à cette réunion.

Le temps qu'il fait. — L'hiver, que nous avons cru parti avec toutes ses rigueurs, est revenu de nouveau et depuis quelques jours nous afflige d'une température à faire éclore des ours blancs.

Avec ces froids, nous sommes accablés des réminiscences des maladies en cours en pareille saison : influenza, grippe, rhumes et corryza. Les cas sont assez nombreux et il n'est pas rare de voir dans le même ménage plusieurs personnes atteintes de ces encombrantes mais benignes affections.

A quand le beau temps ?

Contributions indirectes. — M. Gobe, sous directeur des contributions indirectes à Valenciennes (Nord), a été nommé directeur dans les Basses-Alpes.

Carnaval. — L'ére carnavalesque va s'ouvrir, c'est l'âge d'or... des bals masqués. La politique et son ennuyeux cortège sera bannie pendant toute cette saison, au café, le choix d'un emplacement de la poste ambulante, sera exclu de toute conversation, les pétitions et contre pétitons seront jettées au panier, la parole seule appartiendra à Messire Carnaval XVIII qui, honoré et choyé par une jeunesse débordante et pleine d'entrain, lui prépare pour la Mi-Carême une fête splendide digne de ses ainées.

Ces préparatifs de fêtes auront leur dénouement le 10 mars, dans l'après-midi, ils seront annoncés en terre satanée par un vol de papillons aux couleurs muticolores, par voix d'affiches et à son de trompe ; si nos pronostics se réalisent, il se passera ce jour-là quelque chose d'extraordinaire qui attirera surement dans notre ville la même foule compacte des des années précédentres.

En attendant cet heureux jour, le Casino ouvrira ses portes à deux battants aux masques gros et petits, gras et maigres, vilains et beaux qui s'y donneront rendez-vous ce soir samedi.

* * *

On nous assure que les quêteurs ont été très satisfaits de l'accueil bienveillant qu'ils ont reçus partout où ils se sont présentés, et il est évident que si la recette est bonne, de nombreux et importants prix pourront être distribués de façon à récompenser tous les groupes, masques isolés, chars, qui par leur originalité, par leur goût de mascarades sont susceptibles d'être primés et de réhausser en même temps l'éclat du Corso.

D'ailleurs, la présidence du Comité des fêtes ayant été spontanément offerte à M. Reynaud, par toute l'assemblée générale, sa présence au Comité est un sur garant de bonne administration et du succès de cette entreprise.

On ne pouvait faire un meilleur choix.

A l'issue du défilé du Corso, une tombola aura lieu, on peut dès demain dimanche se procurer des billets chez tous les membres du Comité. Prix du billet : 50 centimes.

Avis. — Le Conseil municipal se réunira dimanche, 10 courant, à 2 heures du soir.

Objet : Demandes diverses ; Liste d'assistance aux vieillards et aux infirmes (Loi du 25 juillet 1905).

Echos du Palais. — Une seule affaire est appelée à l'audience du mardi 5 février, c'est celle du jeune trimardeur Petit Piène, sujet suisse, qui interprète l'hospitalité écossaise à sa façon. Non content d'être reçu comme ouvrier dans le salon de coiffure de M. Lieutier Gabriel, lui dérobe nuitament, avec effraction, quelques flacons de parfumerie qu'il s'empresse de vendre et de prendre le train. Son signalement donné, il est arrêté par la gendarmerie de Volonne, reconduit sous bonne escorte à Sisteron, où il passera l'hiver pour n'en sortir qu'à la fin du printemps : 4 mois de prison lui donnent droit à cet hivernage gratis.

Postes. — M. Reymond Pierre, facteur rural à Sisteron, est nommé receveur à Saint-Geniez ; M. Roman Joachim, facteur rural à Sisteron, est nommé facteur rural à la Motte.

Avis. — A partir du 16 février courant un établissement de facteur-receveur sera mis en activité dans la commune de Saint-Geniez.

Il desservira les communes de St-Geniez, d'Authon et de Feissal actuellement rattachées au bureau de Sisteron.

* * *

A partir du 16 fevrier, également, la commune de Valavoire, qui fait en ce moment partie de la circonscription postale du bureau de Sisteron, sera desservie par le bureau de la Motte-du-Caire.

Changement de Domicile

Incessament le magasin Eugène ROA sera transféré ancien magasin Ferrary, entre la maison Vollaire, confiseur, et la maison Chastel, cordonnier, en face le Grand Café Moderne.

P.L.M. — *Fêtes du Carnaval.* — A l'occasion des fêtes du Carnaval, les coupons des billets d'aller et retour délivrés à partir du 9 février 1907, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 13 février.

CONSULTATIONS GRATUITES

A TOUS LES LECTEURS

Voir à la troisième page le Questionnaire

ETAT-CIVIL

du 2 au 9 Février 1907

NAISSANCES

Genans Boiteux, Georgette, Marie.
Brun Maurice, Baptistin, Louis.

MARIAGE

Nèant.

DÉCÈS

Donnadieu Marie, Alphonsine, 70 ans, Vve Bougerel.

Conseil médical

Le Catarrahe-Bronchique se développe après plusieurs bronchites. Il est caractérisé par l'évacution de liquide incolore, filant, transparent, ecumeux en partie, semblable au blanc d'œuf délayé dans l'eau, avec ou sans crachats épais, rarement colorés, expectoration et crises d'étouffement intermittentes, accès soir et matin, Comme pour l'asthme et l'emphysème, un seul remède calme instantanément et guérit progressivement : c'est la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris,

Dr V. CANNES. — Nos lettres se sont croisées. Attends réponse à la mienne et m'y conformerais. — Aie reçu le manuscrit en bon état.

F. R. Remollon. — Allons tous bien.

Mlle G. NICE. — Aie parlé au jeune homme en question. Espérez.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

A partir du 1r févier les tarifs ci-après seront applicables : 1° imprimés non périodiques sous bandes mobiles, 2 cent. de 0 à 15 grammes : 3 cent. de 15 à 50 gr, ; 5 cent. de 50 à 100 gr. ; 2° imprimés non périodiques sous enveloppes ouvertes ou sur carte à découvert, 5 cent. jusqu'à 100 gr. ; 3e au dessus de 100 gr. le port de tous les imprimés non périodiques est uniformément de 5 cent, par 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédent ; 4e le tarif de 1 cent. prévu par l'article 6 de la loi du 6 avril 1888 est maintenue en faveur des avis de lettre de convocation de 0 à 5 gr. des société ou associations qui ne font pas acte de commerce ainsi que pour les avertissements et avis de 0 à 5 gr. envoyés aux contribuables par les percepteurs. Au dessus de 5 gr. ces avis lettres de convocation ou avertissements sont soumis au nouveau tarif précité ; 5e le tarif des journaux et écrits périodiques n'est pas modifié ; 6e la carte des cartes électorales, bulletins de vote et circulaires électorales reste fixée à 1 cent, par 25 gr. ou fraction excédant quelque soit le mode d'expédition sous bande, sous enveloppe ouverte ou sur carte a découver ; 7e Le poids maximum des échantillons de marchandises est porté à 500 gr. Leur port continue se calculer à raison de 5 centimes par 50 gr. ou fraction de 50 grammes excédant.

P.-L.-M. — *Voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur le réseau P. L. M.* — Toutes les gares du réseau P.L.M. délivrent toute l'année des carnets individuels ou de famille, pour effectuer en 1re, 2e et 3e classe, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre pour les carnets de famille, 50 0|0 du Tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1500 kilomètres ; 45 jours de 1501 à 3000 kilomètres ; 60 jours pour plus de 3000 kilomètres ; elle peut être prolongée deux fois de moitié, moyennant le paiement, pour cha-

© VILLE DE SISTERON

que prolongation, d'un supplément égal à 10 0|0 du prix d'un carnet.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille, il suffit de tracer snr une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P.L.M., les bureaux de ville et les agences de voyages, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 francs.

Le délai de demande est réduit à 2 jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

Bulletin Financier

Marché soutenu. Rente française 95.67. Extérieure 94.80.

La Serbe s'inscrit à 84.85. L'émission du nouvel emprunt est représenté par 190 000 obligations de 500 fr. nominal 4 1|2 0|0 or, donnant par conséquent un intérêt annuel de 22 fr. 50 par obligation. payables par moitié seulement, 15 avril et 15 octobre de chaque annnée. Les coupons pourront être touchés en or à Paris, à Belgrade, à Bruxelles ei à Genève, à la volonté des porteurs. Les nouvelles obligations et letrs coupons sont exempts de taus impots, taxes ou retenues existants ou futnrs en Serbie.

Parmi les chemins étrangèrs. les obligations 5 0|0 Victoria Minas ont des écganges très suivis à 459 fr. A ce cours leur revenu ressort près de 5 1|2 0|0. taux de placement assez peu fréquents à l'heure qu'il est pour des valeurs sérieuses et solidement garanties.

Le Central électrique du Nord s'est avancé de 120 à 125 fr. avec des demandes chaque jours plus uombreuses- Les travaux d'aménagement des usines de la Société sont poussés avec la plus grande activité,

L'annonce de l'Assemblée générale de la Société des Etablissements Galicher a attirc l'attention sur l'actien pe cette entreprise de tout premier rrdre ei de grand avenir, La soéiété a pour objet la reliure, la dorure, la brochure, l'impression et l'édition tant de luxe qu'industrielle, et malgré la grève de l'imprimerie qui a frappé si durement pendant l'exercice 1905-1906 toute l'industrie du livre, on parle d'un dividende de 12 fr. 50 par action de 100 francs, sera proposé àl'a s semblée.

LECTURES POUR TOUS

Quel séduisant voyage à travers l'information et l'actualité nous fait accomplir le n° de Février des *Lectures pour Tous* ! Qu'il nous transporte aux lointains pays désolés par de terrifiants cataclysmes, qu'il nous promène à travers les curiorités de la vie parisienne, nous fasse partager pendant quelques heures la vie d'un mécanisien, nous initie aux récentes découvertes, au sport d'hier ou de demain, ce numéro reste toujours aussi attrayant qu'instructif. De saisisantes photographies à toutes les pages, des romans et nouvelles d'un ppignant intérêt, complètent cet attrayant ensemble.

Lisez le sommaire complet du numéro de Février de l'incomparable revue d'Hachette et Ce :

L'océan mangeur de villes. — Ceux qui font rire Paris. — Mon premi r Voyage en locomotive. — Le capital est-il aux mains des riches ou des pauvres ? — Les épreuves de Gildas, nouvelle. — Mardi Gras, n' t'en va pas ! dessius. — Le chateau tragique, roman. — A l'académie du bilboquet. — Ce que disent les conquérants de l'air. — De quel bois on se chauffe à Paris. — Villa pour autruches à Nice. — La leçon de maintien, dessins.

Abonnements Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le N. 50 centimes.

La Vie Heureuse et le Conseil des Femmes

Une curieuse visite à la Cour de Roumanie ; l'opinion des grands critique sur les prix littéraires ; les plaisirs sportifs de l'hiver ; d'amusants pronostics sur la vocations (!) des bébés de nos écrivains notoires, selon leurs mères ; d'intéressants détails sur les grands mariages mondains ; de dramatiques révélations sur les grandes empoisonneuses, de la Brinvilliers à Mme Galtié ; une chronique de Franc-Nohain qui est un petit chef-d'œuvre d'humour ; une nouvelle inédite par J. H. Rosny... La variété d'un tel sommaire donne au numéro de Janvier de la VIE HEUREUSE un imcomparable attrait.

Abonnements. -- *Vie Heureuse* : Paris et Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes. -- *Conseil des Femmes* : Paris et Départements, 4 fr. 50 ; Etranger, 4 fr 50 ; le numéro, 30 centimes.

Digestions excellentes, teint frais, santé parfaite
PURGATIF GÉRAUDEL
En tablettes, délicieux au goût, effet rapide sans souffrance.

Tribune du Travail et Commerciale

A CÉDER de suite un RESTAURANT
ayant une clientèle assurée.
S'adresser à Monsieur **ARNAUD**, *Restaurateur Rue Saunerie.*

A VENDRE
Un petit Ane africain avec tous ses harnais et son charreton
S'adresser à M. RULLAN, négociant à Sisteron.

ON DEMANDE
UN APPRENTI
à l'Imprimerie du Journal

ON DEMANDE un apprenti patissier-confiseur, chez M. Vollaire, Rue Saunerie.

A Louer à Pâques 1907
MAGASIN & 1er ÉTAGE
de la maison appartenant à M. Etienne n° 17 Grand'Place, Sisteron.
S'adresser à M. BEQUART, notaire.

Imprimés en tous genres
Fournitures scolaires et de bureaux
REGISTRES — PAPIER A LETTRE FANTAISIE
ENCRES A ÉCRIRE ET A COPIER. — CAHIERS
Imprimerie TURIN, Pascal Lieutier, sr.
Place de la Mairie, SISTERON

Hôtel-Café-Guindon
AVENUE DE LA GARE,
SISTERON (Basses-Alpes)
repris par le propriétaire
Pension de famille, Repas de noces
Diners sur commande
A PARTIR DU 9 DÉCEMBRE
tous les dimanches
THÉ CHOCOLAT et PATISSERIE
tous les jours
HUITRES, COQUILLAGES et POISSONS FRAIS
CAFÉ FILTRE

M. Antoine FOURNIER, bas-alpin, porte à la connaissance de sa nombreuse clientèle qu'il vient de reprendre
l'HOTEL D'EUROPE
Rue des Récollettes, 26, Marseille.
sans restaurant, vue sur la Cannebière et Cours Belzunce, au centre des affaires. Maison recommandée aux familles et voyageurs de commerce; rendez-vous des Bas Alpins, 80 chambres très confortables. *Prix modérés.*

GUÉRISSEZ LES MALADIES
surtout PRÉVENEZ-LES chez l'homme et les animaux en lisant le
Journal de la Santé
organe de la Liberté de la Médecine, hebdomadaire.
Supplément mensuel pour les *maladies intimes*.
Directeur : Dr MADEUF, auteur de la *Santé pour tous*, du guide du marin de mer, etc.
Spéc. gratis, 5, Fs St-Jacques, Paris (14e). Nombreuses illustrations. L'abonnement de 6 fr. est remboursé dix fois par primes, consultations gratuites, réductions sur eaux minérales, stations d'été, hôtels, livres, appareils, médicaments, maisons de santé, etc.

SISTERON-JOURNAL
est en vente
à SISTERON, Kiosque Queyrel
à AIX : chez M. MARTINET, Cours Mirabeau.
à MARSEILLE : chez M. Emile Croze, kiosque 5, en face l'Alcazar Cours Belzunce.
TOULON : chez M. Cassanti Md de journaux, Place d'Armes.

ASTHME ET CATARRHE
Guéris par les CIGARETTES ESPIC ou la POUDRE
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEVRALGIES
Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les *Maladies des Voies respiratoires.*
IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS & ÉTRANGERS
Toutes bonnes Pharmacies en France et à l'Etranger 2 fr. LA BOITE.
VENTE EN GROS : 20, Rue Saint-Lazare PARIS.
EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

ARTICLES SPÉCIAUX Caoutchouc ET Baudruche
pour USAGE INTIME
ECHANTILLON et CATALOGUE contre 0 fr. 30 ou 1 fr. 25 pour 5 échantillons sous pli cacheté. — Recommandés par Sommités médicales. — MAISON FONDÉE EN 1876.
H. CHASTAN, 68, Rue J.-J. Rousseau, Paris.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

LIQUIDE INDIANA
Guérison infaillible en quelques jours
CORS AUX PIEDS
DURILLONS
ŒILS DE PERDRIX
VERRUES etc.

Le liquide *Indiana* est employé avec grands succès, et a obtenu plusieurs récompenses aux Expositions Francaises et Etrangères
DÉPOT ET VENTE : Chez M. *GIRAUD*, coiffeur, Articles de Toilette, Parfumerie, 6, Rue de Provence, Sisteron

FABRIQUE DE CONSERVES ALIMENTAIRES
ALBERT CLEMENT
— *RUE SAUNERIE*, SISTERON, (*Basses-Alpes*) —

M. ALBERT CLEMENT, à l'honneur d'informer le public qu'il vient de mettre en vente un grand choix de Conserves alimentaires consistant en TOMATES, HARICOTS VERTS et GIBIERS. Ces Conserves sont d'une préparation exempte de colorant et gardent leur saveur ainsi que leur teinte toutes naturelles.

APERÇU DES PRIX DES CONSERVES

Tomates entières et coupées, boite 1 k.	0,40	Pétits pois, 1re qualité.	0,70
— — 1,2 k.	0,30	— 2e —	0,60
Flacon, 1/8e, le cent.	18 francs	Haricots verts, 1re qualité.	0,80
— 1/4 —	25 fr.	— 2me —	0,70
— 1/2 —	40 fr.	Truffes des Alpes, la boite.	0,75
Litres, le cent.	60 fr.		

Conserves de gibier : grives, perdreaux, bécasses, dindes

La TUBERCULOSE GUÉRIE par la MÉTHODE PHYMATOFUGE
QUESTIONNAIRE
POUR
CONSULTATION GRATUITE A TOUS LES LECTEURS
Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

Nous sommes heureux d'offrir à tous les lecteurs qui sont atteints de tuberculose pulmonaire, de bronchite chronique, de catarrhe, de toux rebelle, d'oppression, d'une affection des poumons ou des bronches, une *consultation gratuite* pour leur permettre de guérir par la méthode Phymatofuge, facile à suivre, peu coûteuse, et dont on ne compte plus les succès dans les maladies des voies respiratoires. Appliquée à temps, la méthode phymatofuge guérit radicalement la phtisie ; dans les cas désespérés, elle apporte la plus grande somme de soulagement et prolonge l'existence pendant de longues années.

Indiquer sur ce dessin tous les points douloureux.

Indiquer sur ce dessin tous les points douloureux.

Veuillez indiquer ici vos noms et votre adresse exacte.

Quel est votre âge et votre profession ? — *Avez-vous maigri ?*

Veuillez indiquer la cause de l'affection : refroidissements, privations, anémie, hérédité, fièvre, etc.

Votre appétit est-il bon, diminué ou nul ? Comment digérez-vous ?

Tussez-vous ? Beaucoup ou par intermittence. — *Souffrez-vous de la gorge ? La voix est-elle voilée ?*

Avez-vous des crachements de sang ? Sont-ils fréquents ? — *Gardez-vous le lit en ce moment ? Ou bien pouvez-vous vaquer à vos occupations ?*

Avez-vous des sueurs nocturnes ?

LISEZ AVEC ATTENTION. — Pour recevoir par retour du courrier la *Consultation gratuite*, veuillez détacher ce questionnaire en le coupant avec des ciseaux ; puis, après avoir répondu à toutes les demandes, vous adresserez ce questionnaire par la poste à M le Directeur de l'Institut de Regénération, 37, Rue Labruyère, à Paris, en l'accompagnant, si vous le désirez, d'une lettre explicative. Vous recevrez aussitôt, sans aucun frais les instructions détaillées sur la manière dont vous devrez suivre la méthode Phymatofuge pour obtenir la guérison complète de la maladie des voies respiratoires dont vous souffrez.

Consultation tous les jours de 10 heures à midi, *Gratuite* les mardis, mercredis et samedis

Detacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

© VILLE DE SISTERON

Grand dépot de Bicyclettes de l'usine Honnorat

— Seul concessionnaire du département des Basses-Alpes

HONNORAT, Jeune

RUE DROITE, 18. — SISTERON — BASSES-ALPES

Aperçu de quelques Prix :

Bicyclette routière garantie 5 ans 130 fr.
Bicyclette de luxe roue libre et frein 160 f.
Bicyclette X'r . . . . . 180 fr.
Bicyclette de course . . . . . 200 fr.
Bicyclette de Dame et Enfant.

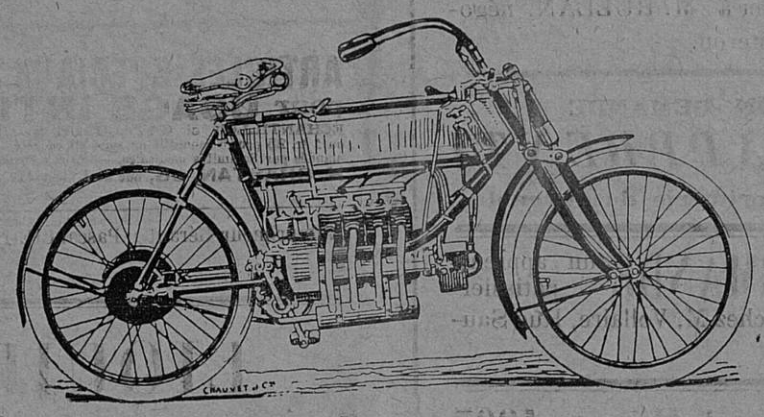

Fabrication de Pneumatiques Vulcanisés

Enveloppes vulcanisées, 3 toiles 10 f. 50
Enveloppes . . . . . 2 toiles 8 f. 50
Enveloppes ordinaires . . . . . 7 f. 50
Chambres à air valvées . . . . . 6 f.
Pose de roue libre et frein . . . 18 fr.

Accessoires de Bicyclettes vendus au — prix de facture —

Le voyage sera intégralement remboursé à tout acheteur d'une bicyclette

REPARATIONS
TRANSFORMATIONS
NIKELAGE
EMAILLAGE au Four

MOTOCYCLETTE A 4 CYLINDRES

BICYCLISTES ! N'achetez aucune machine sans venir visiter le magasin de dépôt, Rue Droite, 18..

RENDEZ-VOUS COMPTE AVANT D'ACHETER — VENTE A CRÉDIT

ON DEMANDE DES AGENTS DANS TOUTES LES LOCALITÉS

A LA CHAUSSURE MODÈLE

Vve BRUN Adolphe

Rue Deleuze, 7, ou Valayer, SISTERON (Basses-Alpes)

Bottines en tous genres, fortes et de luxe, clouées et cousues main, pour Hommes, Femmes, Fillettes et Enfants

Bottines et Souliers blancs pour mariées en Satinette, Satin-Soie et Peau

PRIX MODÉRÉS -- REPARATIONS

FORGE & MARÉCHALERIE

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

M. MOULLET

Porte du Dauphiné - SISTERON (b.-a.)

M. MOULLET, maréchal-ferrant à Sisteron, a l'honneur de porter à la connaissance de sa nombreuse clientèle, qu'il vient de joindre à son commerce tout un assortiment de machines agricoles consistant en : Charrues Brabant le *Rêve* et l'*Economique* à pointes mobiles, corps défonceur et griffes fouilleuses ; Charrue double ; Charrue tourne-oreille ; Charrue bissoc et trissoc, Charrue arrache pommes de terre ; Herses canadiennes l'*Incomparable* ; faucheuse, moissonneuse, semeuse, rateau à tôle d'acier, soufreuse, Ventilateur, Batteuse, Cultivateur canadien, etc., etc.

Porte du Dauphiné, SISTERON (Basses-Alpes)

MONTRES GRATUITES

pour Hommes et pour Dames

ARGENT MASSIF contrôlé ou dorées TITRE ZACCHA

Belle chaîne gourmette, en argent contrôlé ou dorée TITRE ZACCHA, maillons ciselés, anneau à ressort et magnifique médaillon, le tout présenté dans un bel écrin.

Superbe sautoir en argent contrôlé ou doré *TITRE ZACCHA*, avec joli coulant ciselé et anneau à ressort, le tout présenté dans un bel écrin.

5.000 fr. seront payés à toute personne qui ne recevra pas une montre gratuitement.

Nous distribuons actuellement 100.000 de ces montres absolument gratis et à titre de réclame. Pour en obtenir une ! Ecrivez aujourd'hui même pour être sûr d'arriver à temps en joignant un timbre pour réponse. Alors nous vous informerons de la condition à remplir et l'envoi vous sera fait franco à domicile.
Bureau 23, de la ZACCHA, 72, rue Lafayette, Paris

M. le Directeur, bureau 23 de la ZACCHA
72, Rue Lafayette, Paris.

Veuillez m'informer de la condition à remplir pour obtenir la montre ZACCHA gratuitement. Ci-inclus timbre pour réponse.

Nom.....

Adresse.....

.....

Le Gérant — **Vu pour la légalisation de la signature ci-contre** — **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON